

La réalisation de la nouvelle retenue d'eau pour l'alimentation des canons à neige du domaine d'altitude est indispensable. Les Deux Alpes a besoin de cet équipement pour son évolution et son avenir.

Nous sommes aujourd'hui la seule station européenne qui n'a pas d'équipement d'enneigement artificiel sur notre domaine d'altitude (entre 1600m et 3600m d'altitude). Nous sommes donc les seuls à prendre le risque chaque année de ne pas pouvoir ouvrir le ski d'altitude à notre clientèle.

Je dirige plusieurs sociétés dans l'Oisans qui représentent plus d'une centaine de salarié.

Toutes ces familles vivent, de façon directe ou indirecte, grâce à l'essor économique et touristique de la station de sport d'hiver des Deux Alpes.

Il est très important pour tous d'évoluer et de progresser dans le système actuel car la concurrence existe.

Il est impensable pour l'avenir d'interdire la réalisation de ce projet face à l'attente d'une majorité d'habitants et d'acteurs économiques des Deux Alpes. Nous devons conserver notre rang au milieu de toutes les stations françaises et étrangères.

En réponse à la tendance écologique persistante, n'oublions pas que dans les Alpes les territoires énormes ont été préservés et classés !

Notre voisin, le parc des écrins, est un exemple d'écologie dans la préservation de la faune et de la flore.

En revanche, d'autres sites sont classés touristiques en permettant l'exploitation du ski avec tout ce que cela comporte au niveau économique.

Comme toutes les grandes stations, n'échappons pas à la règle de l'enneigement garanti pour contenter une minorité soit disant écologiste, contre-productive qui ne comprend rien à l'ensemble et qui agit négativement par mauvais esprit, motivé par de la jalousie.

Nous avons le devoir de faire le maximum pour que des femmes et des hommes puissent profiter d'un avenir réel, sérieux et durable aidons les élus qui œuvrent sans relâche pour faire avancer les choses en émettant un avis favorable à cette enquête publique pour la bonne réalisation de la retenue d'eau du lac de la mura.

Thierry Doole.

Le 30 juillet 2020.

